



Strasbourg, le 14 octobre 2013

Émission « Les rendez-vous du monde »

à l'attention de la CARES

Objet : Décision du CA

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a constaté le non respect du contrat d'accès à l'antenne lors de votre émission du 15 septembre 2013, exploitée à cette date par le Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine. Le non respect du contrat d'accès à l'antenne fixant le cadre législatif (article I) a déjà été évoqué lors de notre rencontre du 7 février 2013 pendant laquelle nous vous avons demandé de prendre diverses mesures afin de suivre les règles de la convention signée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (extrait du compte-rendu du CA) :

Rencontre avec les représentants de la CARES (Patricia, Michel, Odile et Perrine). 15 animateurs se partagent leur créneau. Un besoin de formation de ces personnes s'est fait ressentir (sur la technique mais aussi sur la façon d'animer). Le CA a demandé également qu'un animateur neutre soit trouvé afin de mieux cadrer les débats et d'éviter les prises de paroles trop revendicatives. Tous les sujets peuvent être traités mais l'animateur doit rester neutre et avoir un rôle d'intervieweur avec ses invités.

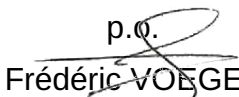
Nous sommes forcés de constater que vous n'avez pas suivi nos recommandations. Par conséquent, et suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2013 (dont vous trouverez un extrait du procès-verbal en pièce jointe), nous vous demandons :

- de nous fournir dans les plus brefs délais le planning de répartition de vos émissions par association, avec la liste de vos intervenants et invités,
- de mettre fin au créneau réservé au Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine à compter de la date de notification du présent courrier.

La décision du Conseil d'Administration est sans appel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire du CA,

p. O.

Frédéric VOEGEL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du : Réunion du 7 octobre 2013 à 19h00

Présents : Aurélien, David, Frédéric, Isabel, Arnaud et Muammer

Excusés : Tamar, Rachid et Aziz

Assistent à la réunion : Stéphane et Talri

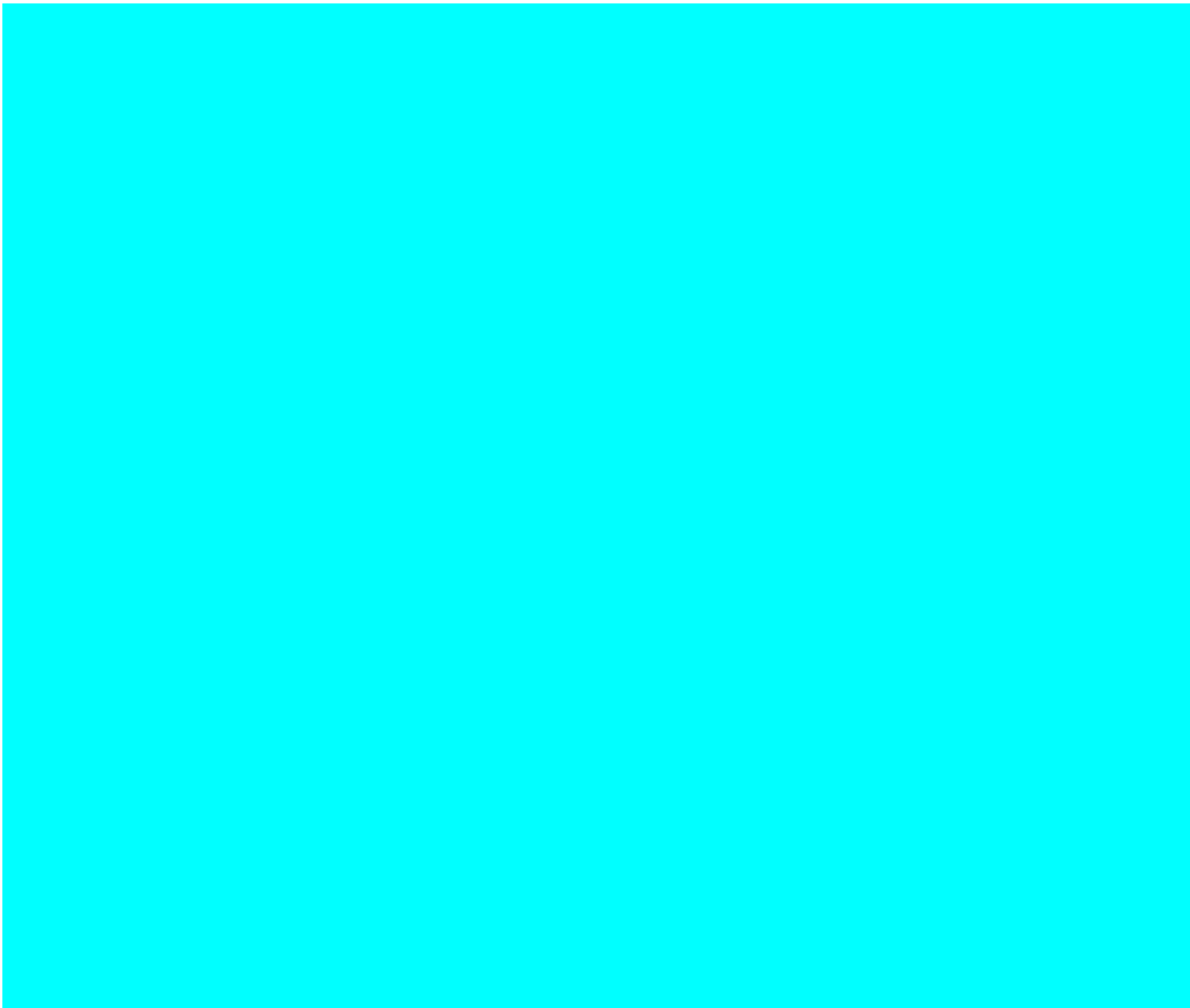
I. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Procès-verbal du 6 juin adopté.

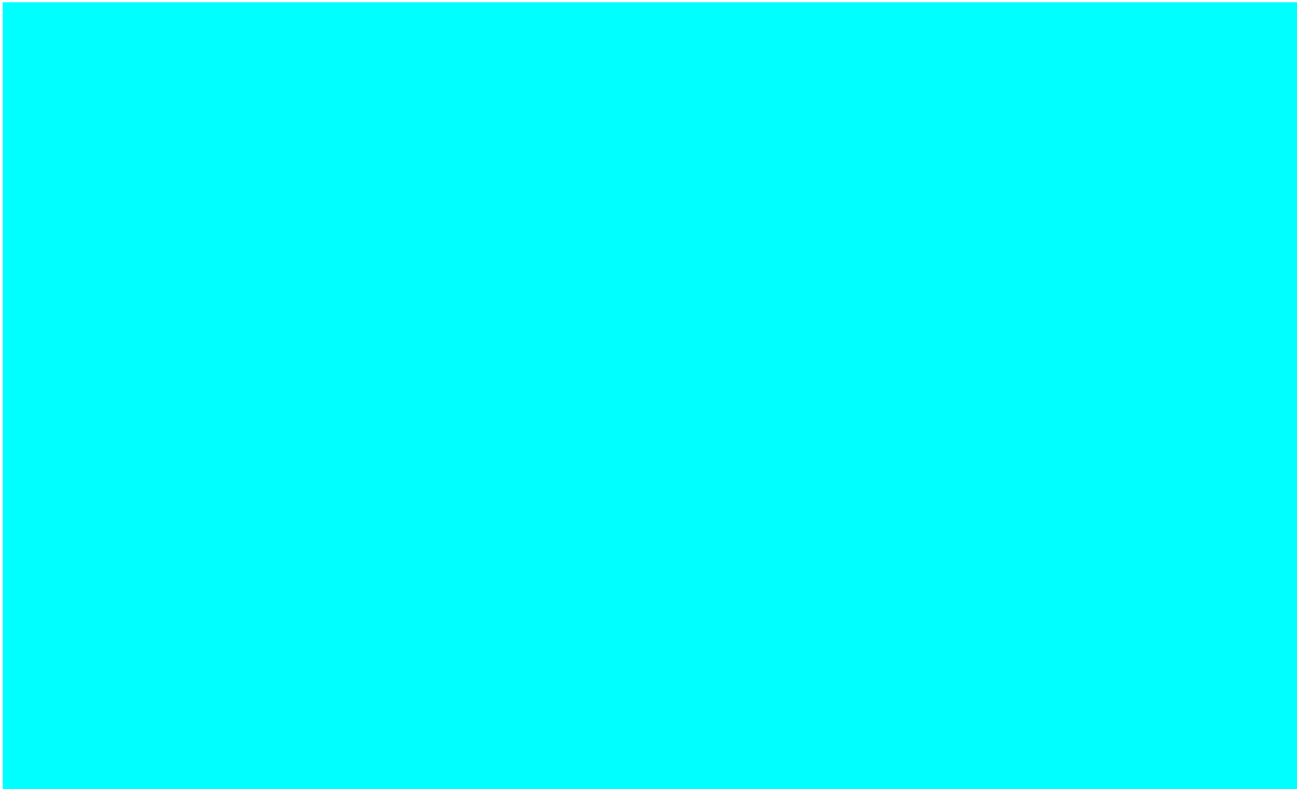
II. Fonctionnement quotidien

-
-
-
-

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



III. Comptabilité



-
-
-
-
-
-
-
-
-



IV. Émissions

- Les rendez-vous du monde (CARES) : Après écoute du podcast et suite à l'interpellation à ce sujet du Directeur d'Antenne sur le contenu de l'émission, Frédéric a fait un rappel au nom du CA à la CARES par courriel fin septembre sur le non respect du contrat d'accès à l'antenne (appel au boycott des produits venant d'Israël, ...) lors de l'émission du 15 septembre 2013, exploité à cette date par le Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine. Le non respect du contrat d'accès à l'antenne fixant le cadre législatif (article I) avait déjà été évoqué lors de la rencontre avec les représentants de la CARES le 7 février 2013 (voir PV) pendant laquelle nous avons demandé de prendre diverses mesures afin de respecter la convention signée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. **Décision du CA : Après avoir échangé sur le sujet, en prenant en compte les enjeux et les impacts pour la radio du non respect de la convention avec le CSA, et suite aux demandes du 7 février 2013 non suivies par l'exploitant de ce créneau, les membres du CA exigent à l'unanimité à la CARES la fourniture dans les plus brefs délais du planning de répartition de leurs émissions par association, avec la liste des intervenants et invités, et demandent de mettre fin au créneau réservé au Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine à compter de la notification de la décision. La décision du CA est sans appel.**

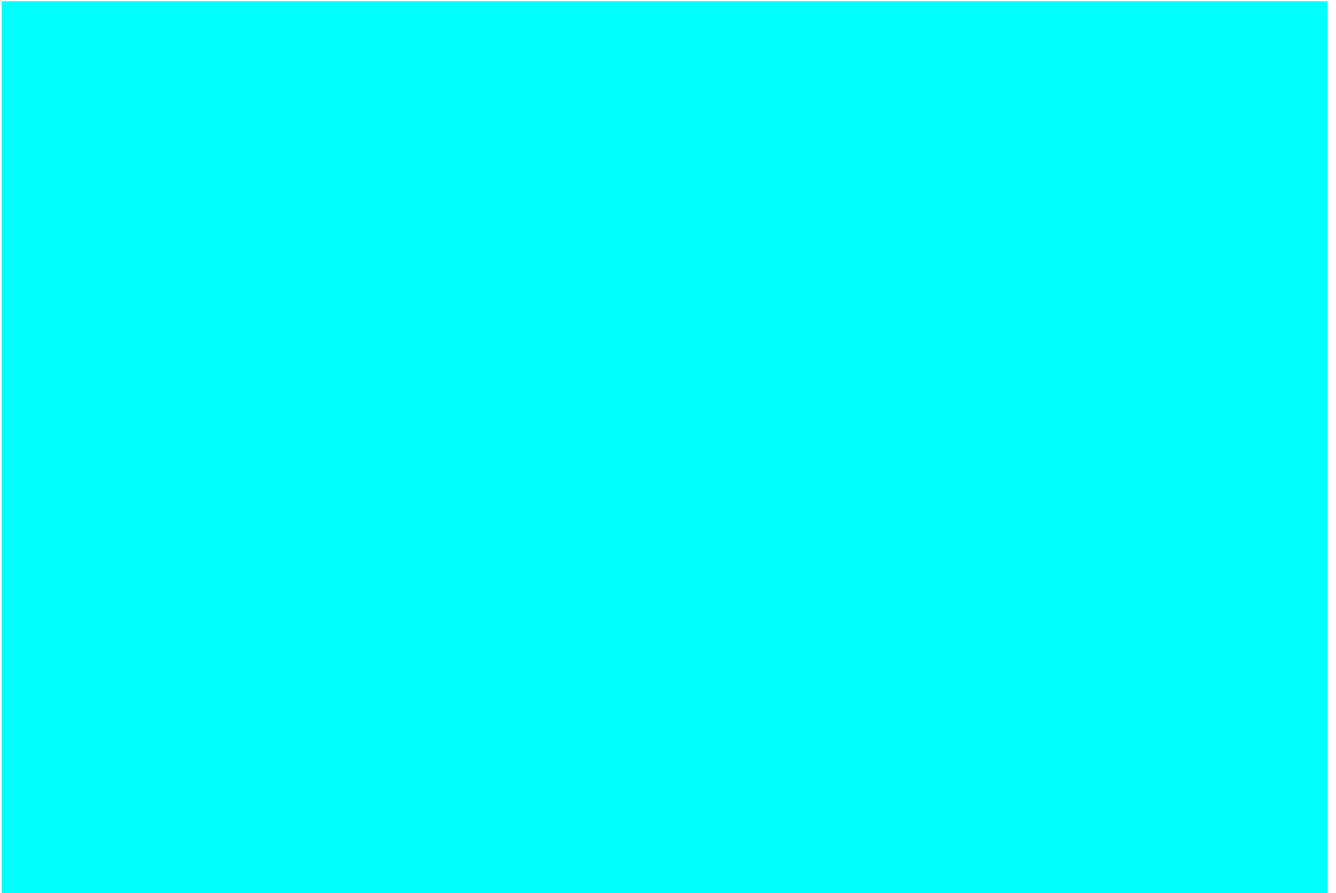
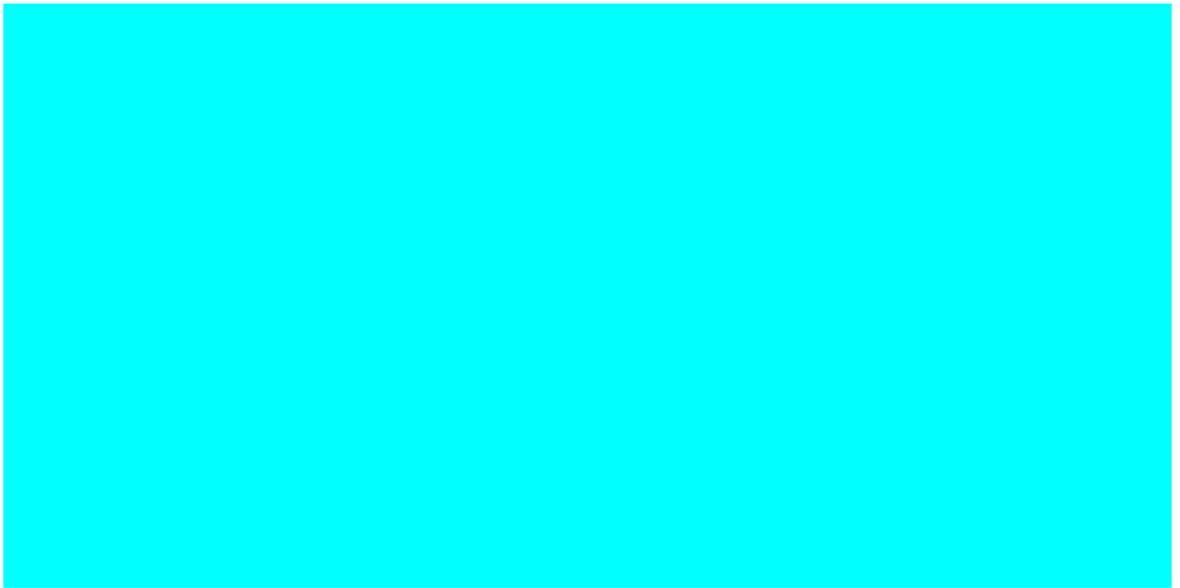
-



o

o

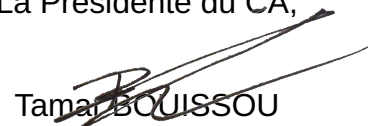
o



Compte-rendu établi par le Secrétaire,


Frédéric VOEGEL

La Présidente du CA,


Tamar BOUISSOU

 Informations à diffuser aux membres